



SNUDI FO

70 Avenue François Verdier 81000 ALBI
Tel. 06 88 48 11 18
mail : snudi.fo81@gmail.com

Albi, le 6 mai 2021

Céline FELIPE, secrétaire départementale du SNUDI FO 81

À Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : consignes ministérielles/départementales et recrutement

Madame la Directrice Académique,

Suite aux annonces du premier ministre, la FAQ a été modifiée afin de renforcer le protocole : *"Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant."*

Face à cette consigne inapplicable, les collègues, notamment les directeurs, ont sollicité leur IEN : que fait-on lorsque les élèves d'un collègue absent se présentent devant l'école seuls ou avec leurs parents ? Lorsque des élèves arrivent en transport scolaire ou ont été déposés au CLAE ? Si aucun remplaçant n'est disponible, que faire de ces enfants déjà dans les locaux ? Que faire lorsque les parents ne peuvent pas ou ne souhaitent pas venir chercher leurs enfants ? Les IEN donnent alors leurs propres consignes qui ne vont pas forcément dans le sens des annonces du Ministère. Ainsi, nous apprenons que lorsqu'un enseignant est absent pour un autre motif que le COVID, et non remplacé, les directeurs doivent demander aux familles de garder leurs enfants et si ce n'est pas possible alors il faut les répartir dans les classes des collègues volontaires. Les collègues directeurs sont pris entre le marteau et l'enclume : suivre les consignes ministérielles ou les consignes départementales ? Suivre les consignes écrites ou les consignes orales ? Et ces préoccupations sont légitimes car, contrairement à ce qu'affirment certains IEN, la responsabilité des directeurs pourrait être directement engagée si des parents décidaient de se retourner contre eux du fait du non-respect des consignes du Ministère.

Quelle est la situation dans les écoles ? Aucun enseignant ne se satisfait de renvoyer chez eux des élèves. Aucun enseignant ne se satisfait d'enfreindre la réglementation sur l'obligation scolaire. Aucune équipe enseignante ne se satisfait d'avoir à faire le choix pour les élèves relevant d'un dispositif d'ULIS d'amputer leur enseignement spécialisé soit des heures en ULIS soit des heures en classe ordinaire. Aucun enseignant ne veut prendre la responsabilité de faire le choix entre consignes ministérielles et consignes départementales. Depuis plus d'un an, les personnels de l'éducation nationale travaillent dans des conditions difficiles. Les

équipes sont épuisées. Les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissages des élèves sont très dégradées. Pour le SNUDI-FO 81, les personnels n'ont ni à enseigner dans des classes surchargées au mépris de leurs conditions de travail et de leur santé, ni à chasser des élèves de l'Ecole Publique, ni à organiser la garderie au sein de l'école.

Quelle est la situation dans les écoles après une semaine de reprise ? Les enseignants nous font remonter qu'ils sont de plus en plus malmenés par des parents. Ici, les parents menacent les collègues de saisir la presse, là ce sont des propos remettant en cause le professionnalisme des enseignants ; ce sont aussi des parents qui laissent aller leur colère contre l'éducation nationale devant leur enfant et les élèves... Cette situation n'est plus acceptable.

La seule issue possible est donc plus que jamais le recrutement massif et immédiat d'enseignants fonctionnaires afin que les enseignants absents soient remplacés. Cette mesure urgente permettrait de diminuer les effectifs dans les classes afin de protéger enseignants et élèves. Elle permettrait également de pallier aux problèmes de remplacement actuels très importants. Le Ministre a annoncé aux personnels enseignants dans un courriel en date du 22 avril « rentrée du 26 avril » : *« Nous renforcerons les possibilités de remplacement pour pallier les éventuelles absences des professeurs isolés ou arrêtés : d'ores et déjà près de 5 000 personnels supplémentaires ont été recrutés et nous pourrons poursuivre ces recrutements selon les besoins. »*

Qu'en est-il dans le département du Tarn ? Combien de personnels supplémentaires ont-ils été recrutés avant la reprise ? Nul doute qu'aujourd'hui il y a un besoin dans le Tarn : combien de collègues vont être recrutés ? Et à partir de quelle date seront-ils en poste ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, à l'expression de nos sentiments très distingués,

Céline FELIPE

Secrétaire départementale du SNUDI FO 81